



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DÉLIBÉRATION N°2022-088 - ACQUISITION DE LA PARCELLE ZV 443 P, SITUÉE RUE DE FROCRAIN**

Le six juillet deux-mille-vingt-deux, à dix-huit heures quarante minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi trente juin deux-mille-vingt-deux

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	23
Excusés	9
Absente	1

**Présents :**

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD  
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Arnel MOYON - Mme Eliane RENAUD  
M. Christian BURLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND  
M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Caroline SOUFFLET  
M. Régis GANDON - Mme Souad TERRASSIN - Mme Margareth SAMSON - M. André THIBAUDEAU  
Mme Maddy SAVALLE

**Excusés :**

M. Paul LONGATTE (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)  
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Christian BURLOT)  
M. Sébastien COIRRE (pouvoir à Mme Danielle CORNET)  
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Maddy SAVALLE)  
Mme Sabrina DUVAL (pouvoir à Mme Souad TERRASSIN)  
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à M. Régis GANDON)  
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. André THIBAUDEAU)  
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)  
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)

**Absente :**

Mme Lætitia GUTH

**Secrétaire de séance :**

Mme Maddy SAVALLE

**Rapporteur :**

M. Arnel MOYON, 8<sup>ème</sup> Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'espace rural

Auparavant, un poteau électrique et téléphonique, ainsi qu'une bouche incendie occupaient, en limite d'alignement, une partie de la parcelle ZV 443, située à l'angle de la route de Crossac et de la rue de Frocrain.

Afin de régulariser cette situation, le propriétaire de ladite parcelle a sollicité la Commune pour qu'elle devienne propriétaire d'environ 160 m<sup>2</sup>.

Il est précisé que cette parcelle est bordée d'une haie de thuyas plantée de 1,80 m de hauteur est supérieure à 2 mètres.

Accusé de réception en préfecture  
044-214401291-20220706-2022-088-DE  
Date de transmission : 07/07/2022  
Date de réception préfecture : 07/07/2022

Le prix proposé est de 1 600 € soit 10€/m<sup>2</sup>.

Réunie le 18 novembre 2021 et le 23 juin 2022, la commission Urbanisme, espace rural a émis un avis favorable, sous réserve d'aucun débord des plantations sur l'emprise à acquérir.

### **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'acquérir environ 160 m<sup>2</sup> de la parcelle ZV 443, située rue de Frocrain, au prix de 1 600€.
- > De prendre en charge les frais d'acte liés à l'acquisition et au bornage de la parcelle ZV 443 p, située rue de Frocrain.
- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer l'acte correspondant établi par Mme Maître MERY, notaire à Pont-Château.

Pour extrait conforme au registre,  
A Pont-Château, le 7 juillet 2022

Le secrétaire de séance,  
Maddy SAVALLE

Le Maire,  
Danielle CORNET



Prénom – Nom de l'auteur : Danielle CORNET  
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :  
- De la transmission au contrôle de légalité le : 7/07/2022  
- De la publication ou notification le : 8/07/2022

*Pièces annexes : Plan de situation – Plan de masse*